Diversey
A SOLENIS COMPANY

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TASKI Sani Antikalk W3e

Révision: 2024-08-08 **Version:** 07.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: TASKI Sani Antikalk W3e

UFI: YUAJ-W1HF-R00K-X5Q3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Agent détartrant.
Uniquement pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:
AISE_SWED_PW_10_1
AISE_SWED_PW_19_1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

Adelya, Terre d'Hygiène

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Attention.

Mentions de danger :
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28, 01-2119846728-23, 01-2119982121-44	Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315) Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)		3-10

alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)		1-3

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.
[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation survient et persiste, faire appel à une assistance médicale.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection

Adelya Terre d'Hygiène

individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	1.06
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	7.5
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	1.85
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

Exposition de l'environnement
Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide sulfamique	0.3	0.03	0.3	200
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide sulfamique	0.3	0.03	3	-

Adelya, Terre d'Hygiène

alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit _pur_ :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôles organisationnels appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW_10_1	PW	PROC 10	480	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_1	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 16321 / EN 166).
Protection des mains: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur: Limpide , Incolore
Odeur: Produit caractéristique
Seuil olfactif: Non applicable
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé — Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
acide sulfamique	Le produit se décompose avant ébullition		
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	

Méthode / remarque

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.
Point d'éclair (°C): Non déterminé
Supporte la combustion: Non applicable.
(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé — Non applicable

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non applicable.
pH: =< 2 (pur) — ISO 4316
Viscosité cinématique: Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec eau: Complètement miscible

Adelya, Terre d'Hygiène

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	213	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	0	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25

Méthode / remarque

Densité relative: ≈ 1.05 (20 °C) — OECD 109 (EU A.3)
Densité de vapeur: -. — Non approprié pour la classification de ce produit
Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles. — Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique
Propriétés explosives: Non-explosif. — Non explosif, tenant compte des propriétés de la substance

Propriétés comburantes: Non comburant. — Non comburant, tenant compte des propriétés de la substance

Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve) — Pertinence de la preuve

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité
Réserve acide: ≈ -2.5 (g NaOH / 100g; pH=4)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Peut être corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données sur le mélange: .

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Irritation de la peau et corrosivité
Résultats: Skin irritant 3 **Espèces:** Non applicable **Méthode:** Pertinence de la preuve
Irritation occulaire et corrosivité
Résultats: Non corrosif ou irritant **Espèces:** Non applicable. **Méthode:** Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Adelya, Terre d'Hygiène

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
acide sulfamique	LD_{50}	2065	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 300-2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)		Non établie

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
acide sulfamique		Pas de données disponibles				Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 2000	Lapin	Méthode non fournie		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
acide sulfamique	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
alcool alkyl éthoxylé	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			

Adelya, Terre d'Hygiène

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide sulfamique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide sulfamique			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide sulfamique			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable

Adelya, Terre d'Hygiène

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange .

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	LC_{50}	70.3	*Pimephales promelas*	OECD 203 (EU C.1)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC_{50}	> 1 - 10	*Cyprinus carpio*	OECD 203 (EU C.1)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	EC_{50}	71.6	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, semi statique	48
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	EC_{50}	48	*Desmodesmus subspicatus*	OCDE 201, statique	72
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Desmodesmus subspicatus*	OCDE 201, statique	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide sulfamique	EC_{10}	> 1000	*Pseudomonas*	Méthode non communiquée	16 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC_{10}	> 10000	*Boues activées*	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)

Adelya, Terre d'Hygiène

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	*Eisenia fetida*			

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	*Lepidium sativum*	OECD 208		

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
acide sulfamique					Non applicable (substance inorganique)
alcool alkyl éthoxylé	Boues activées, aérobie	CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Adelya Terre d'Hygiène

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	0.1		Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	4.09	QSAR	Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	-			Pas de bioaccumulation prévue	

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport



Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (acide sulfamique)

Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (sulphamic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Adelya, Terre d'Hygiène

Autres informations applicables:
ADR
Code de classification: C1
Code de restriction en tunnels: (E)
Numéro d'identification du danger: 80
IMO/IMDG
No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
• Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
• Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface non ioniques < 5 %
parfums

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: Non classé

Installations classées:
Non concerné

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MSDS5067 **Version:** 07.0 **Révision:** 2024-08-08

Raison de la révision:
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 4, 7, 8, 11, 16, Changement de nom

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• CE50 - concentration efficace, 50%

Alleya, Terre d'Hygiène

- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Adelya, Terre d'Hygiène